



Mairie de Fontenay le Vicomte

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION D'UTILISATION PONCTUELLE DE LA SALLE POLYVALENTE « LES VIGNES » PAR L'AMICALE DES SAPEURS- POMPIERS DE BALLANCOURT-ITTEVILLE (ASPBI) À L'OCCASION DE LA FÊTE DE LA SAINTE BARBE

N° 2024/20

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, portant délégations de pouvoirs au Maire et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses n'excédant pas 12 ans ;

CONSIDÉRANT que la Commune reconnaît la pertinence des objectifs de l'association ;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite lui apporter une partie des moyens nécessaires à sa réalisation en lui permettant d'utiliser gratuitement la salle polyvalente « Les Vignes » ci-après désigné ;

DÉCIDE

Article 1 : Il est conclu une convention d'utilisation ponctuelle de la salle polyvalente « Les Vignes », située impasse des Vignes, avec l'association L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE BALLANCOURT-ITTEVILLE (ASPBI), à l'occasion de la fête de la Sainte Barbe.

La convention est conclue à titre gratuit, précaire et révocable.

Elle prendra effet à compter de sa signature pour une utilisation consentie du samedi 25 janvier 2025 à 10h00 au lundi 27 janvier 2025 à 10h00.

Article 2 : De signer un Contrat d'Engagement Républicain des associations bénéficiant de subventions publiques conformément au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

Fait à Fontenay-le-Vicomte,

Le 17 octobre 2024



Le Maire

Valérie MICK RIVES